

20 juil 2018 -15:18

Appartient à [Conseil des ministres du 20 juillet 2018](#)

Régie des bâtiments : révision de la norme d'occupation

Sur proposition du ministre chargé de la Régie des bâtiments Jan Jambon, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la révision de la norme d'occupation.

La norme d'occupation appliquée actuellement date de 2012 et prévoit 13,5m²/ETPc pour toute demande de modification des surfaces (extension, déménagement etc). Les monitoring récents des bâtiments de bureaux démontrent cependant que cette norme peut être optimisée.

Le Conseil des ministres a dès lors marqué son accord sur une série de propositions dans ce cadre dont la plus importante est l'application de la norme de 10,5m²/ETPc dans les environnement NWOW Dynamic office.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie
des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>